

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 02 JUILLET 2020 à 20 heures**

L'an deux mil vingt, le **JEUDI 02 JUILLET**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Pôle Enfance, rue du Trianon, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

**PRESENTS** : François BERROU, Michel BOUILLON, Julie CHARPENTIER, Yohann FOUASSIER, Pierrette LEHAY, Patrick BEAUPÈRE, Michèle DUCHEMIN, Marie-Claude HOUDELIER, Lilian BÈGUE, Stéphane SABLÉ, Florence LAMBARÉ, Caroline BEAUDUCÉL, Jérôme BÉNÉZET, Yannick BRUNEAU, Stéphanie BERTHIER-BÉCHU, Nicolas GAUBERT.

Absents excusés :

Noémie Gaigner ayant donné pouvoir à François BERROU

Jean-François RAIMBAULT ayant donné pouvoir à Julie CHARPENTIER

Aurélie VULLO-STIENNE

Secrétaire : Michèle DUCHEMIN

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du mardi 09 juin 2020 est adopté

<b>QUESTION 1</b> <b>Délib 2020-07-39</b> <b>Délib 2020-07-40</b> <b>Délib 2020-07-41</b>	<b>PRESENTATION ET AVIS SUR TROIS DOSSIERS D'INSTALLATION</b> <b>CLASSEE EN CONSULTATION PUBLIQUE</b>
--	--

Monsieur le Maire présente la nomenclature de classification des différentes activités animales des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et commente les informations portées aux notes explicatives de synthèse des trois dossiers en consultation publique.

Dossier 1 :

**Le GAEC de la Renaudière**, 3 associés, sur deux sites « La Renaudière » commune de la Croixille avec avant projet 400 bovins à l'engrais et « La Trémelais » commune du Bourgneuf-la-Forêt avec un bâtiment de vaches laitières, vaches allaitantes et poulailler,

**A DEPOSÉ** une demande d'enregistrement en vue d'exploiter un élevage de 650 bovins à l'engrais (taurillons et génisses à viande) dont 460 places à La Renaudière et 190 places à La Trémelais.

L'épandage est prévu sur les communes de la Croixille, du Bourgneuf-la-Forêt et de Bourgon.

Un registre destiné à recueillir les observations relatives à cette Installation Classée est mis à disposition du public et une rencontre a eu lieu entre les membres de la commission Urbanisme et les trois associés du GAEC pour échanger sur leur projet,

Dossier 2 :

**le GAEC « Les Hayes »**, 2 associés, sur le site « Les Hayes » à Le Bourgneuf-la-Forêt avec à ce jour 60 vaches laitières et 45 boeufs,

**A DEPOSÉ** une demande d'enregistrement en vue d'exploiter un élevage de 445 bovins (dont 400 veaux de boucheries) à l'engrais avec une consultation du public du 22 juin au 20 juillet 2020 inclus avec le dossier déposé à la mairie du Bourgneuf-la-Forêt.

L'épandage est prévu sur les communes du Bourgneuf-la-Forêt, La Baconnière, la Croixille et Juvigné,

Un registre destiné à recueillir les observations relatives à cette Installation Classée est mis à disposition du public et une rencontre a eu lieu entre les membres de la commission Urbanisme et un associé du GAEC pour échanger sur leur projet,

Dossier 3

**Le GAEC de « La Mine »**, 5 associés, sur les sites de Saint-Pierre-la-Cour et Erbrée avec à ce jour 145 vaches laitières et 399 bovins à l'engrais,

**A DEPOSÉ** une demande d'enregistrement en vue d'exploiter un élevage de 220 vaches laitières et 435 bovins à l'engrais avec une consultation du public du 30 juin au 28 juillet 2020 inclus avec le dossier déposé à la mairie du Saint-Pierre-la-Cour.

L'épandage est prévu sur les communes de Saint-Pierre-la-Cour, le Bourgneuf-la-Forêt (près de la Jourdanerie), Saint-Cyr-le Gravelais, Argentré du Plessis, Bréal-sous-Vitré, Erbrée, le Pertre.

Un registre destiné à recueillir les observations relatives à cette Installation Classée est mis à disposition du public à la mairie de Saint-Pierre-la-Cour. La rencontre avec le GAEC n'a pas été confirmée.

Aussi, le Conseil Municipal a procédé, pour chacun des dossiers, à un vote à mains levées et pour lesquels à l'unanimité un AVIS FAVORABLE a été émis.

Le principe de solliciter une rencontre avec les porteurs de projets des futurs dossiers d'installations classées, a été confirmé par le conseil municipal.

<b>QUESTION 2</b> <b>Délib 2020-07-42</b>	<b>DESIGNATION MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>au CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL</b>
--	--

Après avoir précisé la composition des membres du Centre Communal d'Action Sociale, son fonctionnement et ses domaines de compétences, les personnes ci-dessous sont désignées membres du CCAS en tant qu'élues du conseil municipal, à savoir :

- Pierrette LEHAY
- Marie-Claude HOUDELIER
- Florence LAMBARÉ
- Caroline BEAUDUCCEL

<b>QUESTION 3</b>	<b>DESIGNATION REPRESENTANT AU COMITE DE JUMELAGE</b> <b>AVEC L'ALLEMAGNE</b>
-------------------	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la sollicitation de désignation d'un représentant élu et son adjoint de la commune auprès du comité de jumelage « Samtgemeindre Papenteich-Pays de Loiron ». Aussi, après un tour de table, aucun membre du conseil municipal ne s'est porté candidat.

<b>QUESTION 4</b> <b>Délib 2020-07-43</b>	<b>DESIGNATION MEMBRES À LA COMMISSION</b> <b>COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS</b>
--	---

Monsieur le Maire expose qu'à l'issue des élections municipales et conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal. Elle est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales : taxes d'habitation, foncière bâties et non bâties, contribution foncière des entreprises.

Cette commission a notamment pour rôle majeur, à partir d'une liste adressée par le service des impôts, de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en oeuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Aussi, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les Commissaires suivants sont proposés :



<p><b>QUESTION 6</b>  <b>Délib 2020-07-45</b>  <b>Délib 2020-07-46</b>  <b>Délib 2020-07-47-</b>  <b>Délib 2020-07-48</b>  <b>Délib 2020-07-49</b></p>	<p><b>COMPTE-RENDU COMMISSION ENFANCE et AFFAIRES SCOLAIRES</b></p>
--	---

**1 - Rencontre avec les agents des services scolaires, périscolaires, restauration et animation**

Julie CHARPENTIER précise que la commission a rencontré les agents des services scolaires, périscolaires, restauration et animation.

Il a été évoqué l'état d'esprit du travail ensemble élus-agents dans l'intérêt général des familles, des enfants, de la commune.

Deux rencontres seront programmées par an avec proposition de retenir le mercredi à 19 heures.

**2 -Centre aéré d'été : 19 jours d'ouverture**

Accueil d'été des 3-5 et 6-10 ans par l'association « Ça Coule de Source ». 200 journées enfants : 9 enfants de 6 à 10 ans et 7 de 3 à 5 ans.

L'accueil Loisirs CROQ'LOISIRS sera ouvert du 24 au 28 août 2020.

**3 - Présentation bilan coût élève 2019 à l'école publique –**

Après avoir pris connaissance du coût 2019 d'un enfant scolarisé à l'école publique,

Effectifs janvier 2020 : 26 maternelles - 61 élémentaires			<b>TOTAL: 87</b>		
<b>1 - DEPENSES FONCTIONNEMENT COURANT</b>					
Article budget	Libellé	Dépenses 2018 90 élèves	Dépenses 2019 87 élèves	Maternelles élèves 26	Elémentaires élèves 61
11	CHARGES à CARACTERE GENERAL	24 622,10	24 791,18	7 408,85	17 382,33
12	FRAIS DE PERSONNEL TECHNIQUE	2 529,22	2 060,32	615,73	1 444,59
6574	SUBVENTIONS <i>sorties extérieures-crédits livres</i>	2 111,40	2 012,80	601,53	1 411,27
<b>DEPENSES</b>		<b>29 262,72</b>	<b>28 864,30</b>	<b>8 626,11</b>	<b>20 238,19</b>
<b>Soit à l'élève</b>		<b>325,14</b>	<b>331,77</b>	<b>331,77</b>	<b>331,77</b>
Renouvellement mobilier base : 609.80 x 4 classes/10 ans/nbre élèves		3,04	3,04	3,04	3,04
<b>COUT à l'élève</b>		<b>328,18</b>	<b>334,81</b>	<b>334,81</b>	<b>334,81</b>
<b>2 -CHARGES DE PERSONNEL ATSEM</b>		<b>2018</b>	<b>2019</b>		
		<b>42 780,66</b>	<b>41 341,81</b>		
<b>coût moyen ch personnel ATSEM/élève</b>		<b>475,34</b>	<b>475,19</b>		
<b>TOTAL COUT ELEVE 2018 et 2019</b>		<b>803,52</b>	<b>810,00</b>		

à l'unanimité, **le Conseil Municipal,**

**FIXE à 810 €** le forfait par élève maternelle et élémentaire à verser auprès de l'OGEC multiplié par le nombre d'élèves finançables ; effectifs précisés à l'article 3 et selon les modalités portées à la convention signée le 4 février 2019 et son avenant n° 1 du 2 avril 2020.

La participation financière à demander auprès des communes de résidence pour l'accueil des enfants à l'école publique s'élève à **830 €** après intégration des coûts classe découverte 2019.

#### 4 - Bilan restaurant scolaire et autres services et fixation des tarifs 2020 – 2021

Le coût de fonctionnement et le nombre de repas distribués sont présentés au Conseil Municipal qui, sur proposition de la commission, confirme à l'unanimité le maintien du prix du repas

BILAN CANTINE 2019					
		RESTAURANT SCOLAIRE	2017	2018	2019
DEPENSES		DEPENSES	116 247,01	114 128,06	115 304,73
		RECETTES	57 215,00	56 312,65	60 133,80
		<b>COUT NET</b>	<b>59 032,01</b>	<b>57 815,41</b>	<b>55 170,93</b>
			<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Nombre repas distribués dont 900 auprès de la Ritournelle			16 997	16 261	16 912
Nombre de jours école			179	176	173
		coût d'un repas	6,84	7,01	6,82
		Prix de vente repas	3,40	3,45	3,50
<b>Coût net repas</b>			<b>3,44</b>	<b>3,56</b>	<b>3,26</b>

32 % de produits locaux et bio sont intégrés en denrées avec un coût du poste produits alimentaires maîtrisé.

#### Autres structures :

	TOTAL PERISCOLAIRE mercredi AM TAP-NAP Sport Loisirs et découverte	06 ALSH 4-11 ANS PASSERELLE 9 - 12 ans conventionné	16 Animation Jeunesse 11 - 17 ans conventionné	SEJOUR SKI 12 JEUNES sur 8 jours x 10h	TOTAL PERISC ANIM/JEUN 2019
<b>CHARGES</b>					
Frais des activités (équip - sorties - intervenants - communication) charges locaux - logiciels -tél	5 740	8 442	6 671	7 634	28 487
Amortissements	3 922	1 928			5 850
Charges de personnel	64 214	19 483	16 532	3 795	104 024
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>73 876</b>	<b>29 853</b>	<b>23 203</b>	<b>11 429</b>	<b>138 361</b>
Nombre d'heures enfants	26 745	3 972	1 599	960	33 276
<b>RECETTES</b>					
Participation des familles	18 568	5 402	3 056	4 430	31 456
PRESTATIONS CAF-MSA	14 442	2 422	926	-	17 790
Fonds d'amorçage	14 490				14 490
<b>RECETTES TOTAL 1</b>	<b>47 500</b>	<b>7 824</b>	<b>3 982</b>	<b>4 430</b>	<b>63 736</b>
CEJ CAF et MSA réf 2018				16 400,00	16 400
<b>RECETTES ESTIMEES TOTAL 2</b>					<b>80 136</b>
<b>COUT DE REVIENT DES SERVICES</b>					<b>58 225</b>

#### 5 - Tarifs des services 2020

Sur proposition de la Commission Enfance-Affaires Scolaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE**, les tarifs ci-dessous applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2020 :

ACCUEIL (Sans inscription)	horaires	Non Imposable	Imposable
NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)	16 h – 17 h	0.60 €	0.65 €
PERISCOLAIRE	<b>Matin</b> 7 h – 9 h 00	1.60 €	1.70 €
	<b>Soir</b> 17 h – 19 h	1.20 €	1.30 €

<b>ALSH MERCREDI APRES-MIDI</b> (3 ans dans l'année scolaire),	
Non Imposable mercredi après-midi	<b>3.60 €</b>
Imposable mercredi après-midi	<b>3.70 €</b>
Non imposable péri mercredi après-midi	<b>1.60 €</b>
Imposable péri mercredi après-midi	<b>1.70 €</b>

<b>ALSH 3 – 11 ans</b> (accueil dès 3 ans accomplis)	
Commune	
Non Imposable	<b>3.60 €</b>
Imposable	<b>3.70 €</b>

Hors commune	
Nom imposable	
Imposable	<b>5.70 €</b>

<b>ALSH 11 -17 ans</b>	
Commune	
Non Imposable	<b>3.60</b>
Imposable	<b>3.70</b>

Activités ponctuelles familles Non Imposables	<b>Prix fixé à l'activité ponctuelle</b>
Activités ponctuelles familles Imposables	<b>Prix fixé à l'activité ponctuelle + 3%</b>

<b>LE RESTAURANT SCOLAIRE</b>	
Repas enfants, stagiaires, apprentis, agents du restaurant et association « La Ritournelle »	<b>3.50 €</b>
Repas Enseignants et autres agents	<b>6.40 €</b>

**Pénalité :**

Absence d'inscription ou désinscription après 9 heures sans motif le jour du repas .....**3.50 €**

<b>ACTIVITE DECOUVERTE SPORT 4 – 6 ans</b>	
Cotisation annuelle Non Imposable	<b>10.00</b>
Cotisation annuelle Imposable	<b>10.30</b>

**6 - Modification règlement intérieur des services**

Le règlement intérieur de fonctionnement des périscolaires, restaurant, accueils loisirs 3-11 ans est validé, à l'unanimité, après les modifications suivantes.

- L'ALSH croq'loisirs accueillera les enfants dès 3 ans accomplis,
- Les horaires sont ajustés à la réalité d'accueil des enfants et des horaires de fin de classe,

Il est applicable à compter de la rentrée de septembre 2020.

**7 - Contrat de travail auprès de trois agents à compter de septembre 2020**

Considérant le maintien des effectifs, à la rentrée de septembre, du nombre d'enfants et de l'incertitude sur l'évolution des rythmes scolaires après 2020/2021, à l'unanimité le Conseil Municipal,

**CONFIRME**

1-Le renouvellement de deux emplois en contrat à durée déterminée de 11 mois pour la prochaine année scolaire,

-pour l'emploi à l'école publique à raison d'une rémunération de 128.42 heures mensuelles du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 juillet 2021 congés annuels compris sur le grade d'adjoint d'animation, échelle C1-

-pour l'emploi d'un adjoint d'animation à raison de 55,80 h mensuelles du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 juillet 2021, congés annuels compris, sur le grade d'adjoint d'animation, échelle C1

Suite à contact du CDG53 le lendemain de la réunion, le passage en CDI de Emmanuelle n'était pas possible juridiquement étant sur un emploi non permanent. La solution était de partir sur un CDD emploi

2-La création d'un contrat à durée déterminée de 11 mois, au titre de l'article 3-3 1 (CDD permanent) pour l'emploi d'un adjoint d'animation qui accompagne les enfants sur les temps trajets pendant les semaines scolaires à raison de 60 heures annuelles soit 5.75/35<sup>ème</sup> mensuels, congés annuels compris, sur le grade d'adjoint d'animation, échelle C1

<b>QUESTION 7</b> <b>Délib 2020-07-50</b>	<b>PRIME EXCEPTIONNELLE AUPRES DES AGENTS EN CONTINUITÉ DE SERVICE DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE COVID 19</b>
--	---

### **Le conseil municipal,**

**Vu** les différentes lois portant droits et obligations des fonctionnaires, dispositions statutaires et relatives à la possibilité pour les collectivités locales, entre autres, de la mise en place d'une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés, tenant compte d'un surcroît de travail et de contraintes supportées en raison du contexte d'état d'urgence sanitaire,

Considérant les sujétions exceptionnelles auxquelles les agents du service technique ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduisant à un surcroît significatif de travail, en présentiel,

Sur proposition de la municipalité, une prime exceptionnelle de 400 € nette (exonérations cotisations et impôts) est instaurée en faveur du service technique mobilisés pour la continuité des services et en présentiel pendant la période de confinement.

<b>QUESTION 8</b>	<b>COMPTE-RENDU COMMISSION AMENAGEMENT</b>
-------------------	--

Michel BOUILLON rapporte les questions évoquées lors de la 1<sup>ère</sup> réunion de la commission aménagement en présence de Cécile CHEVREUIL, responsable aménagement au cours de la précédente mandature.

La commission a en charge notamment : la gestion de l'aménagement des espaces, le fleurissement, le désherbage, l'embellissement, les illuminations de Noël, les équipements et jeux extérieurs, le balayage des rues, l'entretien du cimetière et tous les espaces « terrains.

En 2020, sont engagés les travaux des allées autour du plan d'eau de Morfelon, la confirmation du balayage des rues et fleurissement.

La gestion des moutons : Jérôme BÉNÉZET sera le référent ; Gilbert FAUCHARD et Roland PAQUET continuent la surveillance, l'alimentation et les soins.

Fleurissement :

Lilian BÈGUE et Florence LAMBARÉ en seront les responsables.

Prochains dossiers à étudier :

- Le passage piéton Place de la Tannerie (pose de plots),
- Allée piétonne route de Fougères (face à la propriété de M. BEAULIN)
- Haie Parc de Morfelon
- Jeux rue de la Fontaine

<b>DECISION 2020-01 PRISE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU MAIRE</b>
--

Le Conseil Municipal est informé de la décision du Maire de passer un avenant au marché de travaux des deux deux immeubles de la rue Saint-Gilles, lot 3 - menuiseries mixtes extérieures avec l'entreprise BARON

à savoir :

Lot 3 - Menuiseries Mixtes Extérieures Entreprise BARON de CHANGÉ	Travaux en moins	Travaux en plus	TVA
<b>Avenant 1</b>			
Fourniture et pose d'une porte sectionnelle sur le garage et deux chassis PVC		2 479,93	10%
Porte d'entrée mixte bois/alu		3 085,70	5,50%
TOTAL HT		5 565,63	
TOTAL TTC		5 983,34	
<b>portant le marché initial de de 42 913,57 € TTC à 48 896,91 €</b>			

<b>DECISIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</b>
---

-Courrier de l'ADMR : remerciements pour le don de matériel de protection par la commune auprès de leurs services  
-Michel BOUILLON a précisé le commencement des travaux de rénovations énergétiques des deux immeubles de la rue Saint-Gilles le 6 juillet et de la réunion d'information avec les locataires. Un agent communal interviendra 2 fois par semaine pour la désinfection des locaux de chantier.

-le planning des réunions de Laval Agglomération est communiqué

- Les recherches de locaux par SEENOVIA (ex CLASEL) de Laval, environ 20 m<sup>2</sup> et d'un hangar ou ancien bâtiment de 150 m<sup>2</sup> aux fins de stockage et réparation auto-cross sont communiquées aux élus. Chacun étant invité à faire des propositions sur les possibilités de vacances de bâti,

Le prochain conseil municipal est annoncé au MARDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE

Séance levée à 23 heures 30